

EMERA INC.

**États financiers intermédiaires
consolidés condensés non audités**

31 mars 2022 et 2021

Emera Inc.
États des résultats consolidés condensés (non audité)

Pour les en millions de dollars canadiens (sauf les montants par action)	Trois mois clos les 31 mars	
	2022	2021
Produits d'exploitation		
Activités à tarifs réglementés – Électricité	1 273 \$	1 102 \$
Activités à tarifs réglementés – Gaz	502	393
Activités à tarifs non réglementés	240	117
Total des produits d'exploitation (note 5)	2 015	1 612
Charges d'exploitation		
Combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité dans le cadre des activités à tarifs réglementés	477	395
Coût réglementé du gaz naturel	256	157
Combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité dans le cadre des activités à tarifs non réglementés	-	(1)
Charges d'exploitation et d'entretien et charges générales	387	318
Impôt provincial, impôt d'État et taxes municipales	86	80
Amortissement	230	226
Total des charges d'exploitation	1 436	1 175
Bénéfice d'exploitation	579	437
Quote-part du bénéfice des placements dans des sociétés satellites (note 7)	27	41
Autres produits nets	23	20
Intérêts débiteurs nets	156	157
Bénéfice avant provision pour impôts sur les bénéfices	473	341
Charge d'impôts sur les bénéfices (note 8)	95	56
Bénéfice net	378	285
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	-	1
Dividendes sur actions privilégiées	16	11
Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	362 \$	273 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 10)		
De base	261,8	253,5
Dilué	262,3	253,8
Résultat par action ordinaire (note 10)		
De base	1,38 \$	1,08 \$
Dilué	1,38 \$	1,08 \$
Dividendes sur actions ordinaires déclarés	0,6625 \$	0,6375 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés condensés.

Emera Inc.
États du résultat étendu consolidés condensés (non audité)

Pour les en millions de dollars canadiens	Trois mois clos les 31 mars	
	2022	2021
Bénéfice net	378 \$	285 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Écarts de conversion	(138)	(111)
Gains latents sur les couvertures de placements nets ^{1, 2}	19	16
Couvertures de flux de trésorerie		
Gains sur instruments dérivés, montant net ³	-	24
Moins : ajustement de reclassement des gains inclus dans le bénéfice	(1)	-
Incidence nette des couvertures de flux de trésorerie	(1)	24
Variation nette de l'obligation non comptabilisée au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	(10)	5
Autres éléments du résultat étendu ⁴	(130) \$	(66) \$
Résultat étendu	248	219
Résultat étendu attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	1
Résultat étendu d'Emera Inc.	248 \$	218 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés condensés.

- 1) La société a désigné des billets hybrides libellés en dollars américains d'un montant de 1,2 milliard de dollars comme couvertures du risque de change de ses placements nets dans des établissements dont les activités sont libellées en dollars américains.
- 2) Déduction faite de la charge d'impôts de 3 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2022 (charge d'impôts de 3 millions de dollars en 2021).
- 3) Déduction faite de la charge d'impôts de néant pour les trois mois clos le 31 mars 2022 (charge d'impôts de 8 millions de dollars en 2021).
- 4) Déduction faite de la charge d'impôts de 3 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2022 (charge d'impôts de 11 millions de dollars en 2021).

Emera Inc.

Bilans consolidés condensés (non audité)

Aux en millions de dollars canadiens	31 mars 2022	31 décembre 2021
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	381 \$	394 \$
Liquidités soumises à restrictions (note 22)	23	23
Stocks	438	538
Instruments dérivés (notes 12 et 13)	384	195
Actifs réglementaires (note 6)	337	253
Débiteurs et autres actifs à court terme (note 15)	1 825	1 733
	3 388	3 136
Immobilisations corporelles , déduction faite de l'amortissement cumulé de respectivement 8 715 \$ et 8 739 \$	20 211	20 353
Autres actifs		
Impôts sur les bénéfices reportés (note 8)	234	295
Instruments dérivés (notes 12 et 13)	84	106
Actifs réglementaires (note 6)	2 321	2 313
Placement net dans des contrats de location-financement et de location-vente (note 16)	606	503
Placements sous influence notable (note 7)	1 388	1 382
Écart d'acquisition	5 614	5 696
Autres actifs à long terme	491	460
	10 738	10 755
Total de l'actif	34 337 \$	34 244 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Dette à court terme (note 18)	1 861 \$	1 742 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 19)	448	462
Créditeurs	1 421	1 485
Instruments dérivés (notes 12 et 13)	530	533
Passifs réglementaires (note 6)	402	290
Autres passifs à court terme	456	366
	5 118	4 878
Passif à long terme		
Dette à long terme (note 19)	13 853	14 196
Impôts sur les bénéfices reportés (note 8)	1 864	1 868
Instruments dérivés (notes 12 et 13)	89	149
Passifs réglementaires (note 6)	1 780	1 765
Obligations au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite (note 17)	363	370
Autres passifs à long terme (notes 7)	958	868
	18 907	19 216
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 9)	7 365	7 242
Actions privilégiées cumulatives	1 422	1 422
Surplus d'apport	79	79
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 11)	(105)	25
Bénéfices non répartis	1 537	1 348
Total des capitaux propres d'Emera Inc.	10 298	10 116
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	14	34
Total des capitaux propres	10 312	10 150
Total du passif et des capitaux propres	34 337 \$	34 244 \$

Engagements et autres éventualités (note 20)

Approuvé au nom du conseil d'administration

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états
financiers intermédiaires consolidés condensés.

«M. Jacqueline Sheppard»

«Scott Balfour»

Présidente du conseil

Président et chef de la direction

Emera Inc.

États des flux de trésorerie consolidés condensés (non audité)

Pour les en millions de dollars canadiens	Trois mois clos les 31 mars	
	2022	2021
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	378 \$	285 \$
Rajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie d'exploitation :		
Amortissement	232	230
Quote-part du bénéfice des placements dans des sociétés satellites, déduction faite des dividendes	(9)	(20)
Provision pour fonds sous forme de capitaux propres utilisés pendant la construction	(12)	(14)
Impôts sur les bénéfices reportés, montant net	87	46
Variation nette des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	(10)	(5)
Mécanisme de rajustement attribuable au prix du combustible dans le cadre des activités à tarifs réglementés	(64)	(19)
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés	(76)	(42)
Variation nette des actifs et passifs réglementaires	(30)	(128)
Variation nette de la capacité de transport capitalisée	(106)	(10)
Autres activités d'exploitation, montant net	92	17
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 21)	119	(41)
Flux de trésorerie d'exploitation, montant net	601	299
Activités d'investissement		
Ajouts d'immobilisations corporelles	(521)	(477)
Autres activités d'investissement	8	(1)
Flux de trésorerie d'investissement, montant net	(513)	(478)
Activités de financement		
Variation nette de la dette à court terme	141	(490)
Remboursement de la dette à court terme comportant une échéance de plus de 90 jours	-	(377)
Produit tiré de la dette à long terme, déduction faite des frais d'émission	16	1 416
Remboursement de la dette à long terme	(8)	(263)
Remboursements nets en vertu des facilités de crédit consenties	(178)	(27)
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	62	56
Dividendes sur actions ordinaires	(114)	(107)
Dividendes sur actions privilégiées	(16)	(11)
Autres activités de financement	(1)	(1)
Flux de trésorerie de financement, montant net	(98)	196
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les liquidités soumises à restrictions	(3)	(3)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restrictions	(13)	14
Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions au début de la période	417	254
Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions à la fin de la période	404 \$	268 \$
La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les liquidités soumises à restrictions se composent de ce qui suit :		
Trésorerie	206 \$	234 \$
Placements à court terme	175	-
Liquidités soumises à restrictions	23	34
Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidités soumises à restrictions	404 \$	268 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés condensés.

Emera Inc.
États des variations des capitaux propres consolidés condensés (non audité)

en millions de dollars canadiens	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat étendu («CAÉRE») ¹	Bénéfices non répartis	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Pour les trois mois clos le 31 mars 2022							
Solde au 31 décembre 2021	7 242 \$	1 422 \$	79 \$	25 \$	1 348 \$	34 \$	10 150 \$
Bénéfice net d'Emera Inc.	-	-	-	-	378	-	378
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite de la charge d'impôts de 3 millions de dollars	-	-	-	(130)	-	-	(130)
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées ²	-	-	-	-	(16)	-	(16)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires (0,6625 \$ par action)	-	-	-	-	(173)	-	(173)
Cession de la participation ne donnant pas le contrôle dans Dominica Electricity Services Ltd. («Domlec»)	-	-	-	-	-	(20)	(20)
Actions ordinaires émises en vertu du régime d'achat d'actions	65	-	-	-	-	-	65
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission après impôts	56	-	-	-	-	-	56
Options sur actions exercées par les dirigeants	1	-	-	-	-	-	1
Divers	1	-	-	-	-	-	1
Solde au 31 mars 2022	7 365 \$	1 422 \$	79 \$	(105) \$	1 537 \$	14 \$	10 312 \$
Pour les trois mois clos le 31 mars 2021							
Solde au 31 décembre 2020	6 705 \$	1 004 \$	79 \$	(79) \$	1 495 \$	34 \$	9 238 \$
Bénéfice net d'Emera Inc.	-	-	-	-	284	1	285
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite de la charge d'impôts de 11 millions de dollars	-	-	-	(66)	-	-	(66)
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées ³	-	-	-	-	(11)	-	(11)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires (0,6375 \$ par action)	-	-	-	-	(160)	-	(160)
Actions ordinaires émises en vertu du régime d'achat d'actions	59	-	-	-	-	-	59
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission après impôts	50	-	-	-	-	-	50
Options sur actions exercées par les dirigeants	1	-	-	-	-	-	1
Divers	1	-	-	-	-	(1)	-
Solde au 31 mars 2021	6 816 \$	1 004 \$	79 \$	(145) \$	1 608 \$	34 \$	9 396 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés condensés.

1) Cumul des autres éléments du résultat étendu («CAÉRE»).

2) 0,1364 \$ par action de série A; 0,1253 \$ par action de série B; 0,29506 \$ par action de série C; 0,28125 \$ par action de série E; 0,26263 \$ par action de série F; 0,30625 \$ par action de série H; 0,265625 \$ par action de série J; et 0,2875 \$ par action de série L.

3) 0,1364 \$ par action de série A; 0,1223 \$ par action de série B; 0,29506 \$ par action de série C; 0,28125 \$ par action de série E; 0,26263 \$ par action de série F; et 0,30625 \$ par action de série H.

Emera Inc.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés (non audité)

Aux 31 mars 2022 et 2021

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Nature des activités

Emera Inc. («Emera» ou la «société») est une société d'énergie et de services qui investit dans la production, le transport et la distribution d'électricité ainsi que dans le transport et la distribution du gaz.

Au 31 mars 2022, les secteurs isolables d'Emera Inc. comprennent :

- une entreprise de services publics d'électricité en Floride, soit Tampa Electric, entreprise de services publics d'électricité à tarifs réglementés intégrée verticalement dans le centre-ouest de la Floride;
- des entreprises de services publics au Canada, dont :
 - Nova Scotia Power Inc. («NSPI»), entreprise de services publics d'électricité à tarifs réglementés intégrée verticalement et principal fournisseur d'électricité de la Nouvelle-Écosse,
 - Emera Newfoundland & Labrador Holdings Inc. («ENL»), qui est constituée de deux placements dans des actifs de transport d'une centrale hydroélectrique de 824 mégawatts («MW») située sur le cours inférieur du fleuve Churchill à Muskrat Falls, au Labrador, dont l'exploitant est Nalcor Energy. Les deux placements d'ENL sont les suivants :
 - Un placement de 100 % dans NSP Maritime Link Inc. («NSPML»), qui a aménagé le lien maritime, soit un projet de transport de 1,8 milliard de dollars (incluant la provision pour fonds utilisés pendant la construction («PFUPC»)),
 - Un placement de 36,9 % dans le capital de Labrador-Island Link Limited Partnership («LIL»), projet de transport d'électricité de 3,7 milliards de dollars à Terre-Neuve-et-Labrador;
- des entreprises de services publics de gaz naturel et d'infrastructure, qui comprennent :
 - Peoples Gas System («PGS»), entreprise de services publics de distribution de gaz naturel réglementée qui mène des activités d'exploitation en Floride,
 - New Mexico Gas Company, Inc. («NMGC»), entreprise de services publics de distribution de gaz naturel réglementée qui sert des clients au Nouveau-Mexique,
 - Emera Brunswick Pipeline Company Limited (le «gazoduc Brunswick»), gazoduc de 145 kilomètres transportant du gaz naturel liquéfié regazéifié de Saint John, au Nouveau-Brunswick, à la frontière des États-Unis en vertu d'une convention de services ferme de 25 ans conclue avec Repsol Energy Canada, qui vient à échéance en 2034,
 - SeaCoast Gas Transmission, LLC («SeaCoast»), entreprise de services de distribution de gaz naturel réglementée intraétatique, qui sert la Floride,
 - une participation de 12,9 % dans Maritimes & Northeast Pipeline («M&NP»), gazoduc de 1 400 kilomètres qui transporte du gaz naturel partout dans les marchés des provinces de l'Atlantique au Canada et du nord-est des États-Unis;
- d'autres entreprises de services publics d'électricité, qui comprennent Emera (Caribbean) Incorporated («ECI»), société de portefeuille qui exploite des services publics d'électricité à tarifs réglementés et qui comprend :
 - The Barbados Light & Power Company Limited («BLPC»), entreprise de services publics intégrée verticalement sur l'île de la Barbade,
 - Grand Bahama Power Company Limited («GBPC»), entreprise de services publics d'électricité intégrée verticalement sur l'île de Grand Bahama,

- une participation de 19,5 % dans la société satellite St. Lucia Electricity Services Limited («Lucelec»), entreprise de services publics d'électricité à tarifs réglementés intégrée verticalement sur l'île de Sainte-Lucie;
- le secteur Divers d'Emera comprend les placements dans des sociétés à tarifs non réglementés liées au secteur énergétique, se composant de ce qui suit :
 - Emera Energy, qui comprend :
 - Emera Energy Services («EES»), entreprise d'énergie physique qui achète et vend du gaz naturel et de l'électricité et offre des services de gestion d'actifs énergétiques connexes,
 - Brooklyn Power Corporation («Brooklyn Energy»), centrale de cogénération alimentée à la biomasse d'une puissance de 30 MW située à Brooklyn, en Nouvelle-Écosse,
 - une participation de coentreprise de 50,0 % dans Bear Swamp Power Company LLC («Bear Swamp»), centrale hydroélectrique à stockage pompé dans le nord-ouest du Massachusetts;
 - Emera Reinsurance Limited, compagnie d'assurance captive offrant des contrats d'assurance et de réassurance à Emera et certaines sociétés affiliées,
 - Emera US Finance LP («Emera Finance») et TECO Finance, Inc. («TECO Finance»), filiales de financement d'Emera,
 - Emera Technologies LLC, entreprise dans le secteur des technologies détenue en propriété exclusive qui se consacre à la recherche de nouvelles méthodes pour fournir aux clients de l'énergie renouvelable au moyen d'un système résilient,
 - Emera US Holdings Inc., société de portefeuille détenue en propriété exclusive pour certains actifs d'Emera aux États-Unis,
 - d'autres placements.

L'éclosion de la COVID-19 en 2020 a amené les gouvernements à l'échelle mondiale à adopter des mesures d'urgence visant à contrer la propagation du virus. La direction a pris en compte l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les estimations et les résultats de la société et a conclu que les états financiers au 31 mars 2022 et pour les trois mois clos à cette date n'ont pas été touchés de manière significative.

Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus («PCGR») des États-Unis. Les principales méthodes comptables appliquées aux présents états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités sont conformes à celles présentées dans les états financiers consolidés audités au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date.

De l'avis de la direction, les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités incluent tous les rajustements qui sont récurrents et nécessaires pour présenter fidèlement la situation financière d'Emera. Les résultats financiers pour cette période intermédiaire ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui peuvent être prévus pour toute autre période intermédiaire ou pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2022.

Tous les montants sont présentés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Utilisation des estimations de la direction

La préparation d'états financiers intermédiaires consolidés condensés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants comptabilisés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les éléments importants à l'égard desquels la direction est tenue de faire des estimations sont les actifs et passifs à tarifs réglementés, la provision pour pertes de crédit, la provision cumulée au titre des coûts d'enlèvement, les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite, les produits non facturés, la durée de vie utile des actifs amortissables, l'évaluation de la perte de valeur de l'écart d'acquisition et des actifs à long terme, les impôts sur les bénéfices, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et l'évaluation des instruments financiers. La direction évalue les estimations de la société régulièrement d'après les résultats passés, la conjoncture actuelle et attendue, ainsi que les hypothèses jugées raisonnables au moment où elles sont faites, tout rajustement étant comptabilisé dans les résultats au cours de l'exercice où il survient. Aucun changement significatif n'a été apporté aux estimations comptables critiques de la société par rapport à celles décrites dans les états financiers consolidés audités annuels de 2021 d'Emera.

Caractère saisonnier des activités

Les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats pour l'ensemble de l'exercice, surtout en raison de facteurs saisonniers. Les ventes d'électricité et de gaz et le transport et la distribution connexes varient au cours d'un exercice. L'apport du premier trimestre aux résultats est important du fait qu'une grande partie des activités de la société se déroulent dans le nord-est de l'Amérique du Nord, où l'hiver est la haute saison pour l'électricité. Les résultats du troisième trimestre sont plus solides également, l'été constituant la haute saison pour l'électricité en Floride. Les conditions météorologiques ainsi que la fréquence et l'intensité des tempêtes peuvent également avoir une incidence sur les résultats de certains trimestres.

2. PRISES DE POSITION COMPTABLES FUTURES

La société se penche sur l'applicabilité et l'incidence de toutes les *Accounting Standards Updates* («ASU») publiées par le Financial Accounting Standards Board («FASB»). Les ASU qui ont été publiées par le FASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur, ont été évaluées et jugées non applicables pour la société ou comme ayant une incidence non significative sur les états financiers intermédiaires consolidés condensés.

3. CESSIONS

Le 31 mars 2022, Emera a conclu la vente de sa participation de 51,9 % dans Domlec pour un produit correspondant approximativement à sa valeur comptable. Domlec était incluse dans le secteur isolable Autres entreprises de services publics d'électricité de la société jusqu'à la date de la vente. La vente n'a pas eu d'incidence significative sur les résultats.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Emera présente séparément ses secteurs isolables en raison notamment de la diversité de leur cadre d'exploitation, de leur cadre réglementaire et de leurs zones géographiques. Les secteurs sont présentés en fonction des produits, du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du total de l'actif de chaque filiale, tels qu'ils sont présentés au principal décideur de l'exploitation de la société. Les cinq secteurs isolables d'Emera sont Entreprise de services publics d'électricité en Floride, Entreprises de services publics d'électricité au Canada, Entreprises de services publics de gaz naturel et d'infrastructure, Autres entreprises de services publics d'électricité et Divers.

en millions de dollars canadiens	Entreprise de services publics d'électricité en Floride	Entreprises de services publics d'électricité au Canada	Entreprises de services publics de gaz naturel et d'infrastructure	Autres entreprises de services publics d'électricité	Divers	Éliminations inter-sectorielles	Total
Pour les trois mois clos le 31 mars 2022							
Produits d'exploitation provenant de clients externes ¹	644 \$	509 \$	507 \$	119 \$	236 \$	- \$	2 015 \$
Produits intersectoriels ¹	2	-	1	-	10	(13)	-
Total des produits d'exploitation	646	509	508	119	246	(13)	2 015
Combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité dans le cadre des activités à tarifs réglementés	172	242		63	-	-	477
Coût réglementé du gaz naturel	-	-	256	-	-	-	256
Amortissement	120	63	27	18	2	-	230
Intérêts débiteurs nets	38	33	14	4	67	-	156
Intérêts répartis en interne ²	-	-	3	-	(3)	-	-
Charges d'exploitation et d'entretien et charges générales	142	91	90	31	37	(4)	387
Charge d'impôts sur les bénéfices	25	3	25	-	42	-	95
Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	112	91	77	(1)	83	-	362
Au 31 mars 2022							
Total de l'actif	17 941	7 776	6 604	1 295	1 933	(1 212) ³	34 337
Pour les trois mois clos le 31 mars 2021							
Produits d'exploitation provenant de clients externes ¹	565	443	397	94	113	-	1 612
Produits intersectoriels ¹	1	-	2	-	-	(3)	-
Total des produits d'exploitation	566	443	399	94	113	(3)	1 612
Combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité dans le cadre des activités à tarifs réglementés	163	193	-	41	-	(2)	395
Coût réglementé du gaz naturel	-	-	157	-	-	-	157
Amortissement	118	61	30	15	2	-	226
Intérêts débiteurs nets	36	35	12	5	69	-	157
Intérêts répartis en interne ²	-	-	3	-	(3)	-	-
Charges d'exploitation et d'entretien et charges générales	117	78	81	25	21	(4)	318
Charge d'impôts sur les bénéfices	14	6	25	-	11	-	56
Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	83	88	80	7	15	-	273
Au 31 décembre 2021							
Total de l'actif	17 903	7 418	6 666	1 402	2 034	(1 179) ³	34 244

- 1) Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés importants ont été éliminés à la consolidation, sauf certaines opérations entre les entités à tarifs non réglementés et à tarifs réglementés, parce que la direction estime que l'élimination de ces opérations entraînerait une sous-évaluation des immobilisations corporelles, des charges d'exploitation et d'entretien et charges générales ou du combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité dans le cadre des activités à tarifs réglementés. Les opérations intersociétés qui n'ont pas été éliminées sont évaluées au montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. Les opérations éliminées sont prises en compte dans la détermination des secteurs isolables.
- 2) Le bénéfice net sectoriel est présenté sur une base qui comprend les coûts de financement répartis en interne.
- 3) Découlent principalement du reclassement des impôts reportés consolidés. Les actifs d'impôts reportés sont reclassés et déduits des passifs d'impôts reportés à la consolidation.

5. PRODUITS

Le tableau suivant présente la ventilation des produits de la société par sources principales :

	Électricité			Gaz	Divers		
en millions de dollars canadiens	Entreprise de services publics d'électricité en Floride	Entreprises de services publics d'électricité au Canada	Autres entreprises de services publics d'électricité	Entreprises de services publics de gaz naturel et d'infrastructure	Divers	Éliminations inter-sectorielles	Total
Pour les trois mois clos le 31 mars 2022							
Produits tirés des activités à tarifs réglementés :							
Secteur résidentiel	342 \$	285 \$	43 \$	277 \$	- \$	- \$	947 \$
Secteur commercial	173	122	62	137	-	(1)	493
Secteur industriel	47	88	7	18	-	-	160
Divers reports réglementaires	80	7	5	-	-	-	92
Divers ¹	4	7	2	58	-	(2)	69
Produits financiers ^{2, 3}	-	-	-	14	-	-	14
Produits tirés des activités à tarifs réglementés	646	509	119	504	-	(3)	1 775
Produits tirés des activités à tarifs non réglementés :							
Commercialisation et négociation ⁴	-	-	-	-	49	-	49
Ventes d'énergie	-	-	-	-	3	(5)	(2)
Divers	-	-	-	4	4	-	8
Réévaluation à la valeur de marché ³	-	-	-	-	190	(5)	185
Produits tirés des activités à tarifs non réglementés	-	-	-	4	246	(10)	240
Total des produits d'exploitation	646 \$	509 \$	119 \$	508 \$	246 \$	(13) \$	2 015 \$
Pour les trois mois clos le 31 mars 2021							
Produits tirés des activités à tarifs réglementés :							
Secteur résidentiel	294 \$	259 \$	35 \$	218 \$	- \$	- \$	806 \$
Secteur commercial	159	114	47	114	-	-	434
Secteur industriel	47	56	7	16	-	(1)	125
Divers reports réglementaires	61	7	2	-	-	-	70
Divers ¹	5	7	3	33	-	(2)	46
Produits financiers ^{2, 3}	-	-	-	14	-	-	14
Produits tirés des activités à tarifs réglementés	566	443	94	395	-	(3)	1 495
Activités à tarifs non réglementés :							
Commercialisation et négociation ⁴	-	-	-	-	67	-	67
Ventes d'énergie	-	-	-	-	6	(5)	1
Divers	-	-	-	4	2	-	6
Réévaluation à la valeur de marché ³	-	-	-	-	38	5	43
Produits tirés des activités à tarifs non réglementés	-	-	-	4	113	-	117
Total des produits d'exploitation	566 \$	443 \$	94 \$	399 \$	113 \$	(3) \$	1 612 \$

1) Le secteur Divers comprend les loyers, qui ne correspondent pas à des produits tirés de contrats conclus avec des clients.

2) Produits liés à la convention de services du gazoduc Brunswick conclue avec Repsol Energy Canada.

3) Produits qui ne correspondent pas à des produits tirés de contrats conclus avec des clients.

4) Comprennent les gains (pertes) résultant du règlement d'instruments dérivés énergétiques qui ne correspondent pas à des produits tirés de contrats conclus avec des clients.

Obligations de prestation qui restent à remplir

Les obligations de prestation qui restent à remplir se composent principalement de contrats de transport de gaz, de contrats d'éclairage et d'ententes à long terme d'approvisionnement en vapeur à échéances déterminées. Au 31 mars 2022, le prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restaient à remplir totalisait 421 millions de dollars (447 millions de dollars en 2021). Ce montant comprend les obligations de prestation futures de 137 millions de dollars liées à un contrat de transport de gaz entre SeaCoast et PGS venant à échéance en 2040. Ce montant exclut les contrats ayant une durée prévue initiale de un an ou moins et les montants variables qu'Emera comptabilise dans les produits au montant qu'elle a le droit de facturer pour les services fournis. Emera prévoit comptabiliser des produits liés aux obligations de prestation qui restent à remplir jusqu'en 2041.

6. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Un sommaire des actifs et passifs réglementaires de la société est présenté ci-dessous. Pour une description complète de la nature des actifs et passifs réglementaires de la société, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés audités annuels de 2021 d'Emera.

Aux en millions de dollars canadiens	31 mars 2022	31 décembre 2021
Actifs réglementaires		
Actifs réglementaires d'impôts reportés	1 078 \$	1 045 \$
Recouvrement par Tampa Electric des coûts d'investissement liés à la mise hors service anticipée d'actifs	639	657
Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite – soins de santé	282	291
Mécanisme de rajustement attribuable au prix du combustible dans le cadre des activités à tarifs réglementés	209	145
Clauses de recouvrement des coûts	175	114
Recouvrement par NMGC des coûts du gaz liés à un fait hivernal	95	117
Coûts de remise en état liés aux tempêtes – actif réglementaire	36	35
Mesures environnementales correctives	27	27
Recouvrement des coûts irrécupérables	26	26
Reports liés aux instruments dérivés	11	23
Divers	80	86
	2 658 \$	2 566 \$
À court terme	337 \$	253 \$
À long terme	2 321	2 313
Total des actifs réglementaires	2 658 \$	2 566 \$
Passifs réglementaires		
Passifs réglementaires d'impôts reportés	854 \$	863 \$
Provision cumulée – coûts d'enlèvement	811	819
Reports liés aux instruments dérivés	389	241
Provision pour tempêtes	58	58
Clauses de recouvrement des coûts	31	35
Fonds d'autoassurance (note 22)	27	28
Divers	12	11
	2 182 \$	2 055 \$
À court terme	402 \$	290 \$
À long terme	1 780	1 765
Total des passifs réglementaires	2 182 \$	2 055 \$

Tampa Electric

Rajustement en cours de route au titre du prix du combustible

Le rajustement en cours de route au titre du prix du combustible demandé par Tampa Electric le 19 janvier 2022 a été approuvé le 1^{er} mars 2022. La hausse tarifaire, en vigueur au premier cycle de facturation en avril 2022, couvre les coûts de combustible et de capacité plus élevés de 169 millions de dollars américains et sera répartie sur les factures des clients à compter du 1^{er} avril 2022 jusqu'à décembre 2022.

Clause de recouvrement des coûts au titre du plan de protection contre les tempêtes («PPT»)

Le 1^{er} avril 2022, Tampa Electric a déposé un nouveau PPT auprès de la Florida Public Service Commission («FPSC») afin de déterminer les activités visant à rendre les installations plus résistantes aux tempêtes et les coûts connexes en 2023, 2024 et 2025. La FPSC devrait rendre sa décision relative au PPT au deuxième semestre de 2022.

NSPI

Demande de hausse tarifaire générale

Le 27 janvier 2022, NSPI a déposé une demande de hausse tarifaire générale auprès de la Nova Scotia Utility and Review Board (la «Régie»), qui a été ensuite modifiée le 18 février 2022, dans laquelle elle propose un plan de stabilité tarifaire pour la période de 2022 à 2024, qui inclut des hausses moyennes des tarifs de base de 2,8 % par année et des hausses moyennes des tarifs du combustible de 0,8 % par année le 1^{er} août 2022, le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024, conformément au mécanisme de rajustement attribuable au prix du combustible. Les tarifs proposés donneraient lieu à des hausses des produits additionnels annualisés (tarifs de base et tarifs du combustible) de 52 millions de dollars en 2022 (dont 21 millions de dollars pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 décembre 2022), de 54 millions de dollars en 2023 et de 56 millions de dollars en 2024. Le début de l'audience relative à cette question est prévu le 6 septembre 2022 et une décision de la Régie est attendue plus tard au cours de l'année.

Programme de plafonnement et d'échange de la Nouvelle-Écosse

Au 31 mars 2022, le mécanisme de rajustement attribuable au prix du combustible inclut un montant à payer sans effet sur la trésorerie de 111 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 décembre 2021) représentant le coût estimé futur de l'acquisition de crédits d'émissions pour la période de conformité de 2019 à 2022 du programme de plafonnement et d'échange de la Nouvelle-Écosse. Ces coûts sont estimés en fonction des émissions prévues pour la période de conformité et sont sensibles aux variations des prévisions concernant l'énergie reçue de Muskrat Falls pour le reste de 2022 et au profil d'émissions réel.

BLPC

Le 4 octobre 2021, BLPC a présenté à la Fair Trading Commission («FTC») une demande de hausse tarifaire générale. La demande vise l'obtention d'un rajustement tarifaire et la mise en œuvre d'une structure tarifaire tenant compte des coûts qui faciliteront les changements prévus dans le marché de l'électricité nouvellement réformé et la transition du pays vers une production d'énergie 100 % renouvelable. La demande vise le recouvrement des investissements dans la centrale, le matériel et l'infrastructure s'y rattachant et donne lieu à une hausse d'environ 23 millions de dollars américains des produits annuels non liés au combustible une fois l'approbation obtenue. Dans la demande, BLPC sollicite l'approbation d'un rendement des capitaux propres réglementé autorisé de 12,50 %, selon une structure du capital autorisée composée à 65 % de capitaux propres. BLPC s'attend à une décision de la FTC et à de nouveaux tarifs en 2022.

GBPC

Le 14 janvier 2022, la Grand Bahama Port Authority a rendu sa décision concernant la demande de hausse tarifaire de GBPC, permettant une augmentation des produits de 3,5 millions de dollars américains à compter du 1^{er} avril 2022.

7. PLACEMENTS SOUS INFLUENCE NOTABLE ET QUOTE-PART DU BÉNÉFICE DES PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS SATELLITES

en millions de dollars canadiens	Valeur comptable aux		Quote-part du bénéfice des placements dans des sociétés satellites pour les trois mois clos les		Pourcentage de participation
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2022	31 mars 2021	2022
LIL ¹	696 \$	682 \$	14 \$	13 \$	36,9
NSPML	527	533	6	13	100,0
M&NP ²	121	123	5	5	12,9
Lucelec ²	44	44	1	1	19,5
Bear Swamp ³	-	-	1	9	50,0
	1 338 \$	1 382 \$	27 \$	41 \$	

- 1) Emera détient en propriété indirecte la totalité des parts de catégorie B de LIL, soit 24,9 % du total des parts émises. Le pourcentage de la participation d'Emera dans LIL est susceptible de changer selon les investissements qu'Emera et Nalcor Energy devront continuer d'effectuer pour mener à bien la construction de LIL. Le pourcentage ultime du placement d'Emera dans LIL sera déterminé lors de l'établissement des coûts finaux au titre de tous les projets de transport liés aux projets de mise en valeur à Muskrat Falls, y compris les projets de LIL, des actifs de transport du Labrador et du lien maritime, de sorte que le total du placement d'Emera dans le lien maritime et LIL corresponde à 49 % des coûts de tous ces projets de transport.
- 2) Bien que le pourcentage de sa participation dans ces entités soit relativement faible, Emera exerce une influence notable sur les décisions d'exploitation et les décisions financières de ces sociétés par l'entremise d'une représentation au sein du conseil d'administration. Par conséquent, Emera comptabilise son placement dans ces entités selon la méthode de la mise en équivalence.
- 3) Le solde du placement dans Bear Swamp est créditeur, principalement en raison d'une distribution de 179 millions de dollars reçue en 2015. Le solde créditeur du placement dans Bear Swamp de 101 millions de dollars (104 millions de dollars en 2021) est comptabilisé dans les «Autres passifs à long terme» dans les bilans consolidés condensés.

Emera comptabilise sa quote-part des droits variables dans NSPML comme un placement dans une société satellite (note 22). Le tableau qui suit résume le bilan consolidé de NSPML :

Aux en millions de dollars canadiens	31 mars 2022	31 décembre 2021
Actif à court terme	43 \$	25 \$
Immobilisations corporelles	1 565	1 587
Actifs réglementaires	260	247
Actif à long terme	30	31
Total de l'actif	1 898 \$	1 890 \$
Passif à court terme	62 \$	50 \$
Dette à long terme ¹	1 189	1 189
Passif à long terme	120	118
Capitaux propres	527	533
Total du passif et des capitaux propres	1 898 \$	1 890 \$

1) La dette liée au projet est garantie par le gouvernement du Canada.

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La provision pour impôts sur les bénéfices diffère de celle qui est calculée d'après la combinaison du taux d'imposition fédéral et du taux d'imposition provincial prévus par la loi pour les raisons suivantes :

Pour les en millions de dollars canadiens	Trois mois clos les 31 mars	
	2022	2021
Bénéfice avant provision pour impôts sur les bénéfices	473 \$	341 \$
Taux d'imposition prévu par la loi	29,0 %	29,0 %
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition prévu par la loi	137	99
Impôts reportés sur les bénéfices réglementés comptabilisés comme actifs réglementaires et passifs réglementaires	(25)	(20)
Variation du taux d'impôt étranger	(7)	(10)
Amortissement des passifs réglementaires d'impôts sur les bénéfices reportés	(5)	(5)
Incidence fiscale de la quote-part du bénéfice dans des sociétés satellites	(2)	(4)
Divers	(3)	(4)
Charge d'impôts sur les bénéfices	95 \$	56 \$
Taux d'imposition effectif	20 %	16 %

En 2022, l'Agence du revenu du Canada («ARC») a envoyé des avis de nouvelle cotisation à NSPI pour les années d'imposition 2013 à 2016. NSPI et l'ARC sont présentement en litige relativement au calendrier de certaines déductions d'impôts à l'égard des années d'imposition 2006 à 2010 et 2013 à 2016. Le bien-fondé des déductions fiscales n'est pas contesté; il s'agit plutôt du calendrier de ces déductions. Le montant net cumulé à ce jour faisant l'objet du litige s'élève à 126 millions de dollars (62 millions de dollars en 2021), y compris les intérêts. NSPI a payé d'avance 55 millions de dollars (23 millions de dollars en 2021) du montant en litige, selon les exigences de l'ARC.

Le 29 novembre 2019, NSPI a déposé un avis d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt relativement au litige pour les années d'imposition de 2006 à 2010. Si NSPI réussit à défendre sa position, tous les paiements, y compris les intérêts applicables, seront remboursés. Si NSPI ne réussit pas à défendre sa position, les impôts et les intérêts applicables seront déduits des montants déjà payés, et la différence, le cas échéant, devra être payée à l'ARC ou sera remboursée par celle-ci. Les déductions fiscales connexes seront disponibles pour les exercices ultérieurs.

Si NSPI fait l'objet d'une nouvelle cotisation par l'ARC pour les années qui ne font pas l'objet d'un litige actuellement, des paiements supplémentaires devront être versés; cependant, le bien-fondé de ces déductions fiscales, encore une fois, ne serait pas contesté.

NSPI et ses conseillers estiment que NSPI a présenté sa position fiscale correctement. NSPI continue d'évaluer ses options relativement à la résolution du litige, toutefois, l'issue du processus d'appel ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

9. ACTIONS ORDINAIRES

Autorisées : Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

	En millions d'actions	En millions de dollars canadiens
Émises et en circulation :		
Solde au 31 décembre 2021	261,07	7 242 \$
Émission d'actions ordinaires ¹	0,92	56
Émises au comptant en vertu des régimes d'achat d'actions, au prix du marché	1,13	66
Escompte sur les actions achetées en vertu du régime de réinvestissement des dividendes	-	(1)
Options exercées en vertu du régime d'options sur actions à l'intention des dirigeants	0,01	1
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	-	1
Solde au 31 mars 2022	263,13	7 365 \$

1) Au premier trimestre de 2022, 920 100 actions ordinaires ont été émises dans le cadre du programme d'émission d'actions au cours du marché (le «programme ACM») d'Emera au prix moyen de 60,81 \$ l'action, pour un produit brut de 56 millions de dollars (56 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission après impôts). Au 31 mars 2022, une limite globale de ventes brutes de 401 millions de dollars demeurerait disponible à des fins d'émission en vertu du programme ACM.

10. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau suivant rapproche le calcul du résultat de base et dilué par action :

Pour les	Trois mois clos les 31 mars	
en millions de dollars canadiens (sauf les montants par action)	2022	2021
Numérateur		
Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	361,7 \$	273,3 \$
Numérateur – résultat dilué	361,7	273,3
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	261,8	252,2
Nombre moyen pondéré d'unités d'actions différées en circulation ¹	-	1,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	261,8 \$	253,5 \$
Rémunération à base d'actions	0,5	0,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	262,3 \$	253,8 \$
Résultat par action ordinaire		
De base	1,38 \$	1,08 \$
Dilué	1,38 \$	1,08 \$

1) Avec prise d'effet le 10 février 2022, les unités d'actions différées ne peuvent plus être réglées en actions et ne sont donc plus incluses dans le calcul du résultat par action ordinaire.

11. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, sont comme suit :

en millions de dollars canadiens	(Perte latente) gain latent à la conversion des comptes d'établissements étrangers autonomes	Variation nette des couvertures de placements nets	(Pertes) gains sur instruments dérivés comptabilisés comme couvertures de flux de trésorerie	Variation nette des placements disponibles à la vente	Variation nette des coûts non comptabilisés des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	Total du CAÉRE
Pour les trois mois clos le 31 mars 2022						
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	10 \$	35 \$	18 \$	(1) \$	(37) \$	25 \$
Autres éléments du résultat étendu, avant reclassements	(138)	19	-	-	-	(119)
Montants reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat étendu	-	-	(1)	-	(10)	(11)
Autres éléments du résultat étendu de la période, montant net	(138)	19	(1)	-	(10)	(130)
Solde au 31 mars 2022	(128) \$	54 \$	17 \$	(1) \$	(47) \$	(105) \$
Pour les trois mois clos le 31 mars 2021						
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	52 \$	30 \$	1 \$	(1) \$	(161) \$	(79) \$
Autres éléments du résultat étendu, avant reclassements	(111)	16	24	-	-	(71)
Montants reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat étendu	-	-	-	-	5	5
Autres éléments du résultat étendu de la période, montant net	(111)	16	24	-	5	(66)
Solde au 31 mars 2021	(59) \$	46 \$	25 \$	(1) \$	(156) \$	(145) \$

Les reclassements hors du cumul des autres éléments du résultat étendu sont comme suit :

		Trois mois clos les	
Pour les		31 mars	
en millions de dollars canadiens		2022	2021
Élément touché dans les états financiers consolidés condensés		Montants reclassés hors du CAÉRÉ	
Gains sur instruments dérivés comptabilisés comme couvertures de flux de trésorerie			
Couverture de taux d'intérêt	Intérêts débiteurs nets	(1) \$	- \$
Total		(1) \$	- \$
Variation nette des coûts non comptabilisés des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite			
Pertes actuarielles	Autres produits nets	2 \$	4 \$
Montant reclassé dans les obligations	Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite	(12)	1
Total		(10)	5
Total des reclassements hors du CAÉRÉ pour la période		(11) \$	5 \$

12. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La société conclut des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et des contrats sur options dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques pour limiter son exposition aux :

- fluctuations des prix des produits de base liées à l'achat et à la vente de produits de base dans le cours normal des activités;
- fluctuations du taux de change sur les achats et les ventes libellés en devises;
- fluctuations du taux d'intérêt sur les titres de créance;
- fluctuations du cours des actions pour la rémunération à base d'actions.

La société conclut également des contrats prévoyant la livraison visant des produits de base énergétiques. Collectivement, ces contrats sont considérés comme des instruments dérivés. La société comptabilise les instruments dérivés selon l'une des quatre méthodes suivantes :

1. Les contrats prévoyant la livraison qui satisfont aux critères d'exemption en matière d'achats et de ventes courants («AVC») ne sont pas comptabilisés au bilan; ils sont constatés dans les résultats lorsqu'ils sont réglés. Un contrat prévoyant la livraison satisfait généralement aux critères d'exemption en matière d'AVC si l'opération est raisonnable en regard des besoins commerciaux de la société, si la contrepartie détient ou contrôle les ressources à proximité pour permettre la livraison des produits de base, si la société désire recevoir la livraison de ces produits de base et si la société estime que la contrepartie est solvable. La société évalue constamment les contrats désignés en vertu de l'exemption en matière d'AVC et cessera le traitement de ces contrats en vertu de cette exemption si les critères requis ne sont plus satisfaits.
2. Les instruments dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Les instruments dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture s'ils respectent les exigences rigoureuses concernant la documentation et s'ils assurent une couverture efficace du risque lié aux flux de trésorerie relevé au moment de leur entrée en vigueur et pendant leur durée. Particulièrement pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur des instruments dérivés est reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et comptabilisée dans les résultats au cours de la même période où la couverture de l'élément correspondant est réalisée.

Lorsque les exigences de documentation ou d'efficacité ne sont pas respectées, les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le bénéfice net de la période visée, à moins qu'elles ne soient reportées par suite de l'application de la comptabilité réglementaire.

3. Les instruments dérivés conclus par NSPI, NMGC et GBPC qui sont documentés comme des couvertures économiques, et pour lesquels la société ne s'est pas prévalu de l'exemption en matière d'AVC, sont assujettis à un traitement comptable réglementaire. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au bilan comme des actifs et passifs dérivés. La variation de la juste valeur des instruments dérivés est reportée à titre d'actifs ou de passifs réglementaires. Le gain ou la perte est constaté dans l'élément couvert lorsque ce dernier est réglé. La direction estime que tout gain ou toute perte résultant du règlement de ces instruments dérivés liés au combustible pour la production d'électricité et à l'achat d'électricité sera remis aux clients ou recouvré auprès de ceux-ci à même les tarifs futurs. Tampa Electric et PGS n'ont aucun instrument dérivé de couverture en raison d'un moratoire de cinq ans approuvé par la Florida Public Service Commission sur la couverture d'achats de gaz naturel, qui doit prendre fin le 31 décembre 2022.

4. Les instruments dérivés qui ne respectent pas les critères ci-dessus sont désignés à titre d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction et sont portés au bilan à la juste valeur, les variations étant généralement comptabilisées dans le bénéfice net de la période, à moins qu'elles ne soient reportées par suite de l'application de la comptabilité réglementaire. La société n'a pas choisi de classer des instruments dérivés dans la catégorie des instruments détenus à des fins de transaction lorsqu'un autre traitement comptable serait utilisé.

Les actifs et passifs dérivés liés aux catégories susmentionnées se présentaient comme suit :

	Actifs dérivés		Passifs dérivés	
Aux	31 mars	31 décembre	31 mars	31 décembre
en millions de dollars canadiens	2022	2021	2022	2021
<i>Report réglementaire</i>				
Swaps et contrats à terme de gré à gré sur les produits de base				
Achats de charbon	112 \$	22 \$	14 \$	1 \$
Achats d'électricité	107	83	5	8
Achats et ventes de gaz naturel	55	20	5	7
Achats de mazout lourd	40	21	-	-
Contrats de change à terme	3	7	7	8
Contrats d'achat et de vente de gaz naturel prévoyant la livraison	80	88	-	-
	397	241	31	24
<i>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction</i>				
Swaps et contrats prévoyant la livraison sur l'électricité	46	33	49	32
Swaps, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré, contrats prévoyant la livraison sur le gaz naturel	262	208	784	818
	308	241	833	850
<i>Autres instruments dérivés</i>				
Dérivés sur actions	7	11	-	-
Contrats de change à terme	1	-	-	-
	8	11	-	-
Total des instruments dérivés à court terme bruts	713	493	864	874
Incidence des accords généraux de compensation visant un règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément	(245)	(192)	(245)	(192)
Total des instruments dérivés	468 \$	301 \$	619 \$	682 \$
Court terme	384 \$	195 \$	530 \$	533 \$
Long terme	84	106	89	149
Total des instruments dérivés	468 \$	301 \$	619 \$	682 \$

Les actifs et passifs dérivés sont classés à court terme ou à long terme selon l'échéance des contrats sous-jacents.

Les détails des accords généraux de compensation, présentés à leur montant net aux bilans consolidés condensés, sont résumés dans le tableau suivant :

Aux en millions de dollars canadiens	Actifs dérivés		Passifs dérivés	
	31 mars 2022	31 décembre 2021	31 mars 2022	31 décembre 2021
Report réglementaire	17 \$	4 \$	17 \$	4 \$
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	228	188	228	188
Incidence totale des accords généraux de compensation visant un règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément	245 \$	192 \$	245 \$	192 \$

Couvertures de flux de trésorerie

Le 26 mai 2021, l'entente de fixation des taux a fait l'objet d'un règlement qui a donné lieu à un gain de 18 millions de dollars américains qui sera amorti dans les intérêts débiteurs sur une période de 10 ans. Au 31 mars 2022, il n'y avait aucune couverture de flux de trésorerie en cours.

Les montants liés aux couvertures de flux de trésorerie comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et les résultats se présentent comme suit :

Pour les en millions de dollars canadiens	Trois mois clos les 31 mars	
	2022	2021
	Couverture de taux d'intérêt	Couverture de taux d'intérêt
Gain réalisé inclus dans les intérêts débiteurs nets	1 \$	- \$
Total des gains inclus dans le bénéfice net	1 \$	- \$

Aux en millions de dollars canadiens	31 mars 2022	31 décembre 2021
	Couverture de taux d'intérêt	Couverture de taux d'intérêt
Total des gains latents inclus dans le CAÉRE (tranche efficace), déduction faite des impôts	17 \$	18 \$

La société prévoit reclasser dans le bénéfice net au cours des douze prochains mois des gains latents de 2 millions de dollars figurant actuellement dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au fur et à mesure que les opérations couvertes sous-jacentes seront réglées.

Report réglementaire

La société a comptabilisé les variations suivantes des gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) à l'égard des instruments dérivés faisant l'objet d'un report réglementaire :

Pour les
en millions de dollars canadiens

Trois mois clos le 31 mars
2022

	Gaz naturel et biocarburant	Swaps et contrats à terme de gré à gré sur les produits de base	Contrats de change à terme
Gain latent (perte latente) inclus dans les actifs réglementaires	- \$	(8) \$	(2) \$
Gain latent (perte latente) inclus dans les passifs réglementaires	21	221	(4)
(Gain réalisé) perte réalisée inclus dans les actifs réglementaires	-	2	-
(Gain réalisé) perte réalisée inclus dans les passifs réglementaires	-	(9)	-
(Gain réalisé) perte réalisée inclus dans les stocks ¹	-	(10)	2
(Gain réalisé) perte réalisée inclus dans le combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité dans le cadre des activités à tarifs réglementés ²	(29)	(36)	1
Total des variations – instruments dérivés	(8) \$	160 \$	(3) \$

1) (Gains réalisés) pertes réalisées qui seront comptabilisés au titre du combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité lorsque l'élément couvert sera consommé.

2) (Gains réalisés) pertes réalisées sur les instruments dérivés réglés et consommés au cours de la période et relations de couverture qui ont pris fin ou opérations couvertes qui ne sont plus probables.

Pour les
en millions de dollars canadiens

Trois mois clos le 31 mars
2021

	Gaz naturel et biocarburant	Swaps et contrats à terme de gré à gré sur les produits de base	Contrats de change à terme
Gain latent (perte latente) inclus dans les actifs réglementaires	- \$	5 \$	(2) \$
Gain latent (perte latente) inclus dans les passifs réglementaires	-	17	(2)
(Gain réalisé) perte réalisée inclus dans les passifs réglementaires	-	(2)	-
(Gain réalisé) perte réalisée inclus dans les stocks ¹	-	6	2
(Gain réalisé) perte réalisée inclus dans le combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité dans le cadre des activités à tarifs réglementés ²	-	(4)	1
Total des variations – instruments dérivés	- \$	22 \$	(1) \$

1) (Gains réalisés) pertes réalisées qui seront comptabilisés au titre du combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité lorsque l'élément couvert sera consommé.

2) (Gains réalisés) pertes réalisées sur les instruments dérivés réglés et consommés au cours de la période et relations de couverture qui ont pris fin ou opérations couvertes qui ne sont plus probables.

Swaps et contrats à terme de gré à gré sur les produits de base

Au 31 mars 2022, la société avait conclu les volumes théoriques suivants de swaps et contrats à terme de gré à gré sur des produits de base désignés aux fins du report réglementaire qui devraient être réglés comme il est décrit ci-dessous :

en millions	2022 Achats	2023-2024 Achats
Gaz naturel (MBTU)	13	14
Électricité (MWh)	1	2

Swaps et contrats de change à terme de gré à gré

Au 31 mars 2022, la société avait conclu les volumes théoriques suivants de swaps et contrats de change à terme de gré à gré désignés aux fins du report réglementaire qui devraient être réglés comme il est décrit ci-dessous :

	2022	2023-2024
Contrats de change à terme (en millions de dollars américains)	159 \$	150 \$
Taux moyen pondéré	1,2856	1,2413
% de \$ US requis	75 %	29 %

La société réévalue les prévisions de fluctuations des cours de change périodiquement et conclura des couvertures additionnelles ou dénouera les couvertures existantes, au besoin.

Instruments dérivés détenus à des fins de transaction

Dans le cours normal de ses activités, Emera conclut des contrats d'achat et de vente de gaz naturel prévoyant la livraison, et des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme standardisés sur l'électricité et le gaz naturel pour assurer une couverture économique des contrats prévoyant la livraison. Ces instruments dérivés sont tous considérés comme détenus à des fins de transaction.

La société a comptabilisé les gains (pertes) réalisés et latents suivants relativement aux instruments dérivés détenus à des fins de transaction :

Pour les en millions de dollars canadiens	Trois mois clos les 31 mars 2022	2021
Swaps et contrats prévoyant la livraison sur l'électricité – produits d'exploitation des activités à tarifs non réglementés	(4) \$	1 \$
Swaps, contrats à terme de gré à gré, contrats à terme standardisés et contrats prévoyant la livraison sur le gaz naturel – produits d'exploitation des activités à tarifs non réglementés	194	132
Swaps, contrats à terme de gré à gré, contrats à terme standardisés et contrats prévoyant la livraison sur l'électricité – combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité dans le cadre des activités à tarifs non réglementés	-	1
	190 \$	134 \$

Au 31 mars 2022, la société avait conclu les volumes théoriques suivants de dérivés détenus à des fins de transaction qui devraient être réglés comme il est décrit ci-dessous :

en millions	2022	2023	2024	2025	2026
Achats de gaz naturel (MBTU)	297	114	58	26	26
Ventes de gaz naturel (MBTU)	400	142	39	9	9
Achats d'électricité (MWh)	1	-	-	-	-
Ventes d'électricité (MWh)	2	-	-	-	-

Autres instruments dérivés

Au 31 mars 2022, la société avait des dérivés sur actions en place pour gérer le risque de flux de trésorerie associé aux règlements en espèces futurs prévus au titre des obligations de rémunération différée et des contrats de change à terme en place pour gérer le risque de flux de trésorerie associé aux entrées de trésorerie libellées en dollars américains prévues. Le dérivé sur actions couvre le rendement de 2,8 millions d'actions et s'étend jusqu'en décembre 2022. Les contrats de change à terme, d'un montant notionnel combiné de 52 millions de dollars américains, viennent à échéance en 2022 et 2023.

La société a comptabilisé les gains (pertes) réalisés et latents suivants relativement aux autres instruments dérivés :

Pour les en millions de dollars canadiens	Trois mois clos les 31 mars			
	2022		2021	
	Contrats de change à terme	Dérivés sur actions	Contrats de change à terme	Dérivés sur actions
Gain latent (perte latente) inclus dans les charges d'exploitation et d'entretien et charges générales	- \$	(4) \$	- \$	5 \$
Gain latent (perte latente) inclus dans les autres produits (charges)	1	-	(3)	-
Gain réalisé (perte réalisée) inclus dans les autres produits (charges)	-	-	4	-
Total des gains (pertes) inclus dans le bénéfice net	1 \$	(4) \$	1 \$	5 \$

Risque de crédit

La société est exposée à un risque de crédit relativement aux comptes clients, aux dépôts de garantie au titre de la commercialisation de l'énergie et aux actifs dérivés. Le risque de crédit s'entend de la perte éventuelle découlant de la non-exécution d'une contrepartie aux termes d'une entente. La société gère le risque de crédit au moyen de politiques et procédures portant sur l'analyse des contreparties, l'évaluation des expositions au risque, et le suivi et l'atténuation des risques. Tous les nouveaux clients et contreparties font l'objet d'une évaluation du crédit, et des dépôts ou garanties sont exigés pour les comptes présentant un risque élevé.

La société évalue régulièrement le risque de pertes de crédit et, s'il y a lieu, comptabilise des provisions. En ce qui a trait aux contreparties, la société a mis en œuvre des procédures pour surveiller la solvabilité et le risque de crédit des contreparties et tenir compte de la probabilité de défaillance dans l'évaluation des positions des contreparties. La société surveille la solvabilité des contreparties, y compris celles qui éprouvent des problèmes financiers, qui ont des taux de probabilité de défaillance qui fluctuent beaucoup ou des notes de crédit variables des agences de notation externes, ou qui changent de propriétaires. Les positions de passif net sont rajustées en fonction de la probabilité de défaillance actuelle de la société. Les positions d'actif net sont rajustées en fonction de la probabilité de défaillance actuelle de la contrepartie. La société évalue le risque de crédit en interne pour les contreparties qui ne sont pas notées.

Il est possible qu'en raison de la volatilité des prix des produits de base, la société soit exposée à d'importants risques de crédit associés à une ou plusieurs contreparties. Si ces contreparties n'exécutent pas leurs obligations aux termes d'un ou de plusieurs contrats, la société risque de subir une importante perte financière. La société traite avec des contreparties dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques associés aux prix des produits de base, aux taux de change et aux taux d'intérêt. Les contreparties qui excèdent les limites de crédit établies peuvent fournir un dépôt au comptant ou une lettre de crédit équivalant au montant excédant la limite de crédit lorsqu'un contrat l'exige. La société obtient également des dépôts au comptant auprès des clients à qui elle vend de l'électricité. La société utilise le montant au comptant à titre de paiement pour la somme à recevoir ou retourne le dépôt ou la garantie au client ou à la contrepartie lorsque ce dépôt ou cette garantie n'est plus exigé par la société.

La société conclut des ententes-cadres sur produits de base avec ses contreparties afin de gérer certains risques, y compris le risque de crédit lié à ces contreparties. La société conclut généralement des ententes au titre de l'International Swaps and Derivatives Association, du North American Energy Standards Board et de l'Edison Electric Institute. La société estime que la conclusion de tels accords offre une protection en créant des droits contractuels relativement à la solvabilité, aux garanties, à la non-exécution et à la défaillance.

Au 31 mars 2022, les actifs financiers de la société considérés comme étant en souffrance, depuis 61 jours en moyenne, totalisaient 118 millions de dollars (114 millions de dollars au 31 décembre 2021). La juste valeur de ces actifs financiers s'élevait à 98 millions de dollars (93 millions de dollars au 31 décembre 2021), la différence étant incluse dans la provision pour pertes de crédit. Ces actifs sont principalement liés aux débiteurs associés aux produits tirés de l'électricité et du gaz.

Dépôt en garantie

La position de la société au titre des dépôts en garantie comprend ce qui suit :

Aux en millions de dollars canadiens	31 mars 2022	31 décembre 2021
Dépôts en garantie consentis à des tiers	125 \$	212 \$
Dépôts en garantie reçus de tiers	198 \$	100 \$

La garantie est donnée dans le cours normal des activités d'après la solvabilité de la société, y compris la note obtenue auprès de certaines grandes agences d'évaluation du crédit pour ses titres de premier rang non garantis. Certains instruments dérivés contiennent des clauses d'assurance financières qui exigent que la garantie soit donnée si un événement défavorable important lié au crédit survient. Si, en raison de ce type d'événement, les titres de créance de premier rang non garantis de la société ne sont plus considérés comme des titres de première qualité, les contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger des garanties complètes continues.

Au 31 mars 2022, la juste valeur totale des instruments dérivés en position de passif était de 619 millions de dollars (682 millions de dollars au 31 décembre 2021). Si les notes de crédit de la société étaient abaissées sous le niveau de première qualité, il se pourrait que la société doive donner en garantie la valeur intégrale de la position de passif net relativement à ces instruments dérivés.

13. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

La société est tenue de déterminer la juste valeur de tous les instruments dérivés, sauf ceux qui sont admissibles à l'exemption en matière d'AVC (se reporter à la note 12), et utilise une approche axée sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

Niveau 1 – Lorsque c'est possible, la société fonde l'évaluation à la juste valeur de ses actifs et passifs financiers sur les prix cotés sur des marchés actifs («prix cotés») pour des actifs et passifs identiques.

Niveau 2 – Lorsque les prix cotés pour des actifs et passifs identiques ne sont pas disponibles, l'évaluation de certains contrats doit être fondée sur les prix cotés d'actifs et de passifs semblables, avec un rajustement lié aux différences d'emplacement. En outre, certains instruments dérivés sont évalués en utilisant les cours aux chambres de compensation hors Bourse.

Niveau 3 – Lorsque les informations nécessaires pour une évaluation de niveau 1 ou de niveau 2 ne sont pas disponibles, les instruments dérivés doivent être évalués au moyen de données non observables ou établies en interne. Les raisons principales d'un classement au niveau 3 sont les suivantes :

- Bien que les évaluations aient été fondées sur les prix cotés, des hypothèses importantes sont nécessaires pour tenir compte des différentiels liés à la saison et au mois ainsi qu'à l'emplacement.
- La durée de certaines opérations se prolonge au-delà de la période où les prix cotés sont disponibles et, par conséquent, des hypothèses ont été faites afin d'extrapoler les prix de la dernière période visée jusqu'à la fin de la durée de l'opération.
- Les valeurs de certaines opérations étaient fondées sur des modèles internes même si des prix cotés ont été utilisés pour les évaluations.

Des actifs et passifs dérivés sont classés entièrement, en fonction du niveau le plus faible des données qui est important pour l'évaluation à la juste valeur.

Les tableaux suivants présentent le classement de la méthode utilisée par la société pour évaluer la juste valeur de ses instruments dérivés :

Au	31 mars 2022			
en millions de dollars canadiens	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
<i>Report réglementaire</i>				
Swaps et contrats à terme de gré à gré sur les produits de base				
Achats de charbon	- \$	99 \$	- \$	99 \$
Achats d'électricité	103	-	-	103
Achats et ventes de gaz naturel	51	3	-	54
Achats de mazout lourd	9	32	-	41
Contrats de change à terme	-	3	-	3
Contrats d'achat et de vente de gaz naturel prévoyant la livraison	-	-	80	80
	163	137	80	380
<i>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction</i>				
Swaps et contrats prévoyant la livraison sur l'électricité	5	13	2	20
Swaps, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et contrats prévoyant la livraison sur le gaz naturel et transport connexe	(3)	34	29	60
	2	47	31	80
<i>Autres instruments dérivés</i>				
Contrats de change à terme	-	1	-	1
Dérivés sur actions	7	-	-	7
	7	1	-	8
Total de l'actif	172	185	111	468
Passif				
<i>Report réglementaire</i>				
Swaps et contrats à terme de gré à gré sur les produits de base				
Achats d'électricité	3	-	-	3
Achats et ventes de gaz naturel	-	4	-	4
Contrats de change à terme	-	7	-	7
	3	11	-	14
<i>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction</i>				
Swaps et contrats prévoyant la livraison sur l'électricité	8	13	3	24
Swaps, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et contrats prévoyant la livraison sur le gaz naturel	52	91	438	581
	60	104	441	605
Total du passif	63	115	441	619
Actif (passif) net	109 \$	70 \$	(330) \$	(151) \$

Au	31 décembre 2021			
en millions de dollars canadiens	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
<i>Report réglementaire</i>				
Swaps et contrats à terme de gré à gré sur les produits de base				
Achats de charbon	- \$	22 \$	- \$	22 \$
Achats d'électricité	83	-	-	83
Achats et ventes de gaz naturel	15	1	-	16
Achats de mazout lourd	3	18	-	21
Contrats de change à terme	-	7	-	7
Contrats d'achat et de vente de gaz naturel prévoyant la livraison	-	-	88	88
	101	48	88	237
<i>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction</i>				
Swaps et contrats prévoyant la livraison sur l'électricité	4	5	4	13
Swaps, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et contrats prévoyant la livraison sur le gaz naturel et transport connexe	(1)	29	12	40
	3	34	16	53
<i>Autres instruments dérivés</i>				
Dérivés sur actions	11	-	-	11
Total de l'actif	115	82	104	301
Passif				
<i>Report réglementaire</i>				
Swaps et contrats à terme de gré à gré sur les produits de base				
Achats d'électricité	7	-	-	7
Achats et ventes de gaz naturel	-	5	-	5
Contrats de change à terme	-	8	-	8
	7	13	-	20
<i>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction</i>				
Swaps et contrats prévoyant la livraison sur l'électricité	4	5	3	12
Swaps, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et contrats prévoyant la livraison sur le gaz naturel	13	122	515	650
	17	127	518	662
Total du passif	24	140	518	682
Actif (passif) net	91 \$	(58) \$	(414) \$	(381) \$

La variation de la juste valeur des actifs financiers de niveau 3 pour les trois mois clos le 31 mars 2022 se présentait comme suit :

en millions de dollars canadiens	Report réglementaire	Instruments dérivés détenus à des fins de transaction		
	Contrats d'achat et de vente de gaz naturel prévoyant la livraison	Électricité	Gaz naturel	Total
Solde au début de la période	88 \$	4 \$	12 \$	104 \$
Gain réalisé (pertes réalisées) inclus dans le combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité	(29)	-	-	(29)
Gains latents (pertes latentes) inclus dans les actifs ou passifs réglementaires	21	-	-	21
Total des gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) inclus dans les produits d'exploitation des activités à tarifs non réglementés	-	(2)	17	15
Solde au 31 mars 2022	80 \$	2 \$	29 \$	111 \$

La variation de la juste valeur des passifs financiers de niveau 3 pour les trois mois clos le 31 mars 2022 se présentait comme suit :

en millions de dollars canadiens	Instruments dérivés détenus à des fins de transaction		
	Électricité	Gaz naturel	Total
Solde au début de la période	3 \$	515 \$	518 \$
Total des gains réalisés et latents inclus dans les produits d'exploitation des activités à tarifs non réglementés	-	(77)	(77)
Solde au 31 mars 2022	3 \$	438 \$	441 \$

Les données non observables importantes utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés sur le gaz naturel et l'électricité incluent des prix fixés par des tiers pour des instruments financiers basés sur des marchés peu liquides, les coefficients de corrélation et les différentiels établis en interne, le risque de crédit propre à l'entité et les taux d'actualisation. Les corrélations et différentiels établis en interne sont revus tous les trimestres à partir d'analyses statistiques des marchés au comptant dans les divers marchés à terme peu liquides. Les taux d'actualisation peuvent inclure une prime de risque pour les contrats de gré à gré à long terme assortis de points d'illiquidité au titre des prix futurs en vue de tenir compte de l'incertitude inhérente à ces points. Les primes de risque liées à des contrats à long terme sont évaluées par l'observation de pratiques semblables dans l'industrie et la tenue de discussions avec des pairs du secteur. Toute augmentation (diminution) importante d'une de ces données prise isolément se traduirait par une évaluation de la juste valeur considérablement plus faible (plus élevée).

Le tableau suivant présente de l'information quantitative sur les données non observables importantes utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

Au				31 mars 2022	
en millions de dollars canadiens	Juste valeur	Technique d'évaluation	Données non observables	Fourchette	Moyenne pondérée ¹
Actif					
<i>Report réglementaire – contrats d'achat et de vente de gaz naturel prévoyant la livraison</i>	80 \$	Modèle d'établissement des prix	Prix fixés par des tiers	5,25 \$ - 36,12 \$	11,64 \$
			Probabilités de défaillance	1,05 % - 2,10 %	1,71 %
			Taux d'actualisation	0,04 % - 3,84 %	1,68 %
<i>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction – swaps et contrats prévoyant la livraison sur l'électricité</i>	2	Modèle d'établissement des prix	Prix fixés par des tiers	46,60 \$ - 221,40 \$	117,40 \$
			Probabilités de défaillance	0,05 % - 0,35 %	0,29 %
			Taux d'actualisation	0,00 % - 4,27 %	0,86 %
<i>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction – swaps, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et contrats prévoyant la livraison sur le gaz naturel</i>	39	Modèle d'établissement des prix	Prix fixés par des tiers	2,32 \$ - 12,03 \$	5,03 \$
			Probabilités de défaillance	0,02 % - 7,44 %	0,09 %
			Taux d'actualisation	0,00 % - 18,10 %	0,87 %
	(10)	Modèle d'établissement des prix	Prix fixés par des tiers	3,73 \$ - 29,33 \$	6,04 \$
			Ajustement de base	0,00 \$ - 0,44 \$	0,44 \$
			Probabilités de défaillance	0,05 % - 0,49 %	0,07 %
			Taux d'actualisation	0,01 % - 4,00 %	0,17 %
Total de l'actif	111 \$				
Passif					
<i>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction – swaps et contrats prévoyant la livraison sur l'électricité</i>	1 \$	Modèle d'établissement des prix	Prix fixés par des tiers	45,85 \$ - 221,40 \$	163,16 \$
			Risque de crédit propre à l'entité	0,05 % - 0,35 %	0,07 %
			Taux d'actualisation	0,04 % - 4,27 %	1,82 %
	2	Modèle d'établissement des prix	Prix fixés par des tiers	48,01 \$ - 185,00 \$	116,02 \$
			Coefficient de corrélation	99 % - 109 %	99 %
			Risque de crédit propre à l'entité	0,05 % - 0,15 %	0,05 %
			Taux d'actualisation	0,04 % - 4,27 %	0,93 %
<i>Instruments dérivés détenus à des fins de transaction – swaps, contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré et contrats prévoyant la livraison sur le gaz naturel</i>	414	Modèle d'établissement des prix	Prix fixés par des tiers	2,32 \$ - \$28,89 \$	12,78 \$
			Risque de crédit propre à l'entité	0,02 % - 7,44 %	0,13 %
			Taux d'actualisation	0,00 % - 21,03 %	2,85 %
	24	Modèle d'établissement des prix	Prix fixés par des tiers	3,69 \$ - \$29,33 \$	15,04 \$
			Ajustement de base	0,00 \$ - \$0,88 \$	0,33 \$
			Risque de crédit propre à l'entité	0,05 % - 4,17 %	0,07 %
			Taux d'actualisation	0,00 % - 4,00 %	1,27 %
Total du passif	441 \$				
Passif net	330 \$				

1) Les données non observables ont été pondérées selon la juste valeur relative des instruments.

La dette à long terme est un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur dans les bilans consolidés condensés. Le solde se compose de ce qui suit :

Aux en millions de dollars canadiens	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mars 2022	14 301 \$	14 909 \$	- \$	14 489 \$	420 \$	14 909 \$
31 décembre 2021	14 658 \$	16 775 \$	- \$	16 308 \$	467 \$	16 775 \$

La société a désigné des billets hybrides libellés en dollars américains d'un montant de 1,2 milliard de dollars comme couvertures du risque de change de ses placements nets dans des établissements dont les activités sont libellées en dollars américains. Un gain de change après impôts de 19 millions de dollars a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu pour les trois mois clos le 31 mars 2022 (gain de 16 millions de dollars après impôts en 2021).

14. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, Emera fournit de l'énergie ainsi que d'autres services, et conclut des opérations avec ses filiales, ses sociétés apparentées et d'autres sociétés liées selon des modalités conformes à celles offertes aux parties non liées. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés à la consolidation, sauf le résultat net au titre de certaines opérations entre les entités à tarifs non réglementés et à tarifs réglementés conformément aux normes comptables pour les entités à tarifs réglementés. Tous les montants ont été calculés selon les modalités de crédit et d'intérêt habituelles.

Les opérations importantes conclues entre Emera et ses sociétés liées sont les suivantes :

- Les opérations entre NSPI et NSPML liées à la cotisation à l'égard du lien maritime sont présentées dans les états des résultats consolidés condensés. La charge de NSPI est présentée à titre de combustible pour la production d'électricité et achat d'électricité dans le cadre des activités à tarifs réglementés et se chiffre à 34 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2022 (28 millions de dollars en 2021). NSPML est comptabilisée comme un placement dans une société satellite et, par conséquent, les bénéfices liés à ces produits sont comptabilisés à titre de quote-part du résultat des placements dans des sociétés satellites.
- Les achats liés à la capacité de transport de gaz naturel de M&NP sont présentés dans les états des résultats consolidés condensés. Les achats de M&NP, présentés sur la base du montant net, dans les produits d'exploitation – activités à tarifs non réglementés, ont totalisé 4 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2022 (7 millions de dollars en 2021).

Aucun montant à payer ou à recevoir important entre Emera et ses sociétés liées ne figurait aux bilans consolidés condensés d'Emera au 31 mars 2022 et au 31 décembre 2021.

15. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS À COURT TERME

Les débiteurs et les autres actifs à court terme se composaient de ce qui suit :

Aux en millions de dollars canadiens	31 mars 2022	31 décembre 2021
Comptes clients – facturés	761 \$	767 \$
Comptes clients – non facturés	341	318
Provision pour pertes de crédit	(20)	(21)
Capacité de transport capitalisée ¹	413	316
Impôts sur les bénéfices à recevoir	7	8
Charges payées d'avance	76	65
Divers	247	280
	1 825 \$	1 733 \$

1) La capacité de transport capitalisée représente la valeur au titre du transport/stockage reçue par EES dans le cadre des ententes de gestion d'actifs à la conclusion des contrats. L'actif est amorti sur la durée de chaque contrat.

16. CONTRATS DE LOCATION

Bailleur

Le placement net de la société dans des contrats de location-financement et de location-vente se rapporte principalement au gazoduc Brunswick, à SeaCoast, aux stations de gaz naturel comprimé («GNC») et aux pompes à chaleur.

À compter de janvier 2022, la société a loué un gazoduc de SeaCoast, une déviation de conduite de 76 cm (30 pouces) d'une longueur de 34 km (21 milles), aux termes d'un contrat qui est classé comme un contrat de location-vente. La durée du contrat de location est de 34 ans et représente un placement net de 100 millions de dollars américains. Le preneur de la nouvelle déviation de conduite dispose d'options de renouvellement pour 16 années additionnelles. Ces options de renouvellement n'ont pas été incluses dans la durée du contrat de location de la déviation de conduite, car il n'a pas été déterminé avec une certitude raisonnable qu'elles seront exercées.

Pour en savoir davantage sur le contrat de location du gazoduc Brunswick, les stations de GNC et les pompes à chaleur, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés audités annuels de 2021 d'Emera.

Le placement net total dans des contrats de location-financement et de location-vente comprend ce qui suit :

Aux en millions de dollars canadiens	31 mars 2022	31 décembre 2021
Total des paiements de loyer minimaux à recevoir	1 432 \$	947 \$
Moins : montants représentant les frais accessoires estimatifs	(219)	(165)
Paiements de loyer minimaux à recevoir	1 213	782 \$
Valeur résiduelle estimative des immobilisations louées (non garanties)	182	183
Moins : produits non acquis tirés de contrats de location-financement	(756)	(443)
Placement net dans des contrats de location-financement et de location-vente	639 \$	522 \$
Capital exigible à moins de un an (compris dans les «Débiteurs et autres actifs à court terme»)	33	19
Placement net dans des contrats de location-financement et de location-vente – à long terme	606 \$	503 \$

Au 31 mars 2022, les paiements de loyer minimaux à recevoir pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

en millions de dollars canadiens	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total
Paiements de loyer minimaux à recevoir	70 \$	92 \$	93 \$	95 \$	93 \$	989 \$	1 432 \$
Moins : frais accessoires							(219)
Total							1 213 \$

17. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Emera maintient un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées contributifs, qui visent la quasi-totalité de ses employés. La société offre aussi des régimes d'avantages complémentaires de retraite à ses retraités. Ces régimes sont offerts aux employés de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Floride, du Nouveau-Mexique, de la Barbade et de l'île de Grand Bahama.

Le coût net des prestations d'Emera comprend ce qui suit :

Pour les en millions de dollars canadiens	Trois mois clos les 31 mars	
	2022	2021
Régimes de retraite à prestations déterminées		
Coût des services	10 \$	11 \$
Coût qui n'est pas lié aux services		
Intérêts débiteurs	20	17
Rendement prévu des actifs des régimes	(35)	(33)
Amortissement pour l'exercice considéré des :		
Pertes actuarielles	2	4
Actifs réglementaires	4	7
Total des coûts qui ne sont pas liés aux services	(9)	(5)
Total des régimes de retraite à prestations déterminées	1	6
Régimes d'avantages complémentaires de retraite		
Coût des services	1	1
Coût qui n'est pas lié aux services		
Intérêts débiteurs	2	2
Amortissement pour l'exercice considéré des actifs réglementaires	1	1
Total des coûts qui ne sont pas liés aux services	3	3
Total des régimes d'avantages complémentaires de retraite	4	4
Total des régimes de retraite à prestations déterminées	5 \$	10 \$

Les cotisations d'Emera à ces régimes de retraite à prestations déterminées se chiffraient à 14 millions de dollars (14 millions de dollars en 2021) pour les trois mois clos le 31 mars 2022. Les cotisations annuelles de l'employeur pour les régimes de retraite à prestations déterminées sont estimées à 41 millions de dollars pour 2022. Les cotisations d'Emera à ces régimes de retraite à cotisations déterminées se chiffraient à 9 millions de dollars (10 millions de dollars en 2021) pour les trois mois clos le 31 mars 2022.

18. DETTE À COURT TERME

Les emprunts à court terme d'Emera se composent d'émissions de papier commercial, d'avances sur les facilités de crédit renouvelables et non renouvelables, et de billets à court terme. Se reporter à la note 23 des états financiers consolidés audités annuels de 2021 d'Emera pour des renseignements sur la dette à court terme.

19. DETTE À LONG TERME

Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés audités annuels de 2021 d'Emera pour des renseignements sur la dette à long terme, ainsi qu'aux paragraphes qui suivent pour des renseignements sur les activités de financement récentes de 2022.

Activité de financement importante récente par secteur :

Autres entreprises de services publics d'électricité

Le 25 mars 2022, ECI a modifié ses billets à taux variable amortissables pour reporter la date d'échéance du 25 mars 2022 au 25 mars 2027.

20. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A. Engagements

Au 31 mars 2022, les engagements contractuels (sauf les obligations au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, la dette à long terme et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations) pour les cinq prochains exercices et au total par la suite se composaient de ce qui suit :

en millions de dollars canadiens	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total
Transport ¹	438 \$	464 \$	377 \$	321 \$	295 \$	2 588 \$	4 483 \$
Achat d'électricité ²	194	228	242	236	228	2 309	3 437
Combustible, approvisionnement en gaz et entreposage	758	136	54	48	31	-	1 027
Projets en immobilisations	369	98	4	1	-	-	472
Conventions de services à long terme ³	52	57	56	40	33	92	330
Engagements de placements dans des sociétés satellites ⁴	240	-	-	-	-	-	240
Contrats de location et autres ⁵	11	15	14	12	5	115	172
Programme de gestion axée sur la demande	36	1	1	1	-	-	39
	2 098 \$	999 \$	748 \$	659 \$	592 \$	5 104 \$	10 200 \$

1) Engagements d'achat visant le transport de combustibles et la capacité de transport pour divers pipelines. Comprend un engagement de 137 millions de dollars lié à un contrat de transport de gaz entre PGS et SeaCoast venant à échéance en 2040.

2) Obligation annuelle d'achat de production d'électricité auprès de producteurs d'électricité indépendants ou d'autres entreprises de services publics en vertu de contrats de durées variables.

3) Entretien du matériel de production, services liés à une centrale et conventions d'exploitation d'installations éoliennes, gestion impartie des infrastructures en informatique et en communications, et gestion de la végétation.

4) Emera s'est engagée à verser des apports en capital à LIL à sa mise en service.

5) Comprennent les contrats de location simple pour des bâtiments, des terrains, des services de télécommunications et des véhicules sur rail ainsi que les droits de transport et des engagements de placements.

NSPI est tenue par une obligation contractuelle de verser sur une période d'environ 38 ans un montant à NSPML pour l'utilisation du lien maritime, à compter de la date de sa mise en service, soit le 15 janvier 2018. En février 2022, la Régie a rendu sa décision et l'ordonnance du conseil, dans lesquelles elle approuve la demande de NSPML à l'égard de la base tarifaire pour un montant d'environ 1,8 milliard de dollars et le recouvrement des coûts du lien maritime de 168 millions de dollars auprès de NSPI en 2022. Le calendrier et les montants dus à NSPML pour le reste de la période d'engagement de 38 ans dépendent de l'approbation de la Régie.

Après la mise en service de LIL, les ententes commerciales entre Emera et Nalcor nécessiteront des ajustements finaux pour finaliser les obligations d'investissement respectives des parties concernant le lien maritime et LIL.

Emera s'est engagée à obtenir certains droits de transport pour Nalcor, le cas échéant, afin de lui permettre de transporter l'énergie qui n'est pas autrement utilisée à Terre-Neuve-et-Labrador ou en Nouvelle-Écosse. Nalcor a le droit d'acheminer cette énergie de la Nouvelle-Écosse vers les marchés énergétiques de la Nouvelle-Angleterre depuis le 15 août 2021, date du début des obligations de livraison au titre du bloc de la Nouvelle-Écosse; les activités de transport se poursuivront pendant 50 ans. À mesure que les droits de transport sont visés par des contrats, les obligations connexes sont comptabilisées sous le poste «Contrats de location et autres» du tableau ci-dessus.

B. Poursuites judiciaires

TECO Guatemala Holdings («TGH»)

Avant l'acquisition de TECO Energy par Emera en 2016, TGH, une filiale en propriété exclusive de TECO Energy, s'était départie de son placement indirect dans le secteur de l'électricité du Guatemala, mais avait maintenu certaines réclamations contre la République du Guatemala (le «Guatemala»). En 2013, TGH a présenté une demande d'arbitrage contre le Guatemala auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (le «CIRDI») en vertu de l'accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis. L'arbitrage concernait l'allégation de TGH selon laquelle le Guatemala aurait établi injustement le tarif de distribution pour une société de distribution locale, ce qui a nui au placement de TGH dans cette société. Un tribunal établi par le CIRDI a tranché en faveur de TGH (la «première décision») et en novembre 2020, le Guatemala a effectué un paiement d'environ 38 millions de dollars américains en règlement complet et final de la première décision.

Le 23 septembre 2016, TGH a déposé une demande d'arbitrage pour réclamer des dommages-intérêts en plus de ceux accordés par la première décision. Le 13 mai 2020, un tribunal du CIRDI a condamné le Guatemala à verser à TGH des dommages-intérêts et coûts supplémentaires de plus de 35 millions de dollars américains, plus les intérêts (la «deuxième décision»). TGH a demandé subséquemment un réexamen du montant des intérêts accordés dans le cadre de la deuxième décision. Le 16 octobre 2020, le tribunal a accueilli la demande de TGH d'un montant d'intérêts additionnel, lequel s'élève à environ 2 millions de dollars américains. Le 12 février 2021, le Guatemala a déposé une requête d'annulation de la deuxième décision au tribunal du CIRDI. Le 31 mars 2021, le CIRDI a mis sur pied un comité spécial pour superviser la procédure d'annulation. Le 17 mai 2021, le comité spécial a i) rendu une décision visant le maintien du sursis de l'exécution de la deuxième décision jusqu'à ce que le comité rende sa décision à l'égard de la requête d'annulation déposée par le Guatemala et ii) émis une ordonnance indiquant les dates des séances d'information concernant l'annulation et celle du début de l'audience, soit le 27 juillet 2022. Le Guatemala a présenté son mémoire sur l'annulation le 25 août 2021. TGH a déposé son contre-mémoire sur l'annulation le 8 décembre 2021. La réplique du Guatemala a été déposée le lundi 7 mars 2022. La duplique de TGH doit être déposée le 6 juin 2022. Jusqu'à maintenant, le montant total de la deuxième décision, avec les intérêts, est d'environ 62 millions de dollars américains. Les résultats à ce jour ne reflètent aucun avantage découlant de la deuxième décision.

Sites visés par un «Superfund» et anciens sites d'usines de gaz manufacturé

TEC, par l'entremise de ses divisions Tampa Electric et PGS, est une partie potentiellement responsable («PPR») à l'égard de certains sites visés par un «Superfund» et, par l'entremise de sa division PGS, à l'égard d'anciens sites d'usines de gaz manufacturé. Bien que la responsabilité solidaire associée à ces sites puisse nécessiter des coûts de réponse élevés, en date du 31 mars 2022, TEC avait estimé sa responsabilité financière à 17 millions de dollars (14 millions de dollars américains), touchant surtout PGS. Cette estimation se fonde sur l'hypothèse que les autres PPR mises en cause sont des sociétés solvables. Cette somme a été comptabilisée et est principalement reflétée dans le passif à long terme sous le poste «Autres passifs à long terme» des bilans consolidés condensés. Le coût des réparations des dommages causés à l'environnement associé à ces sites devrait être payé sur de nombreuses années.

Les sommes estimées ne représentent que la partie des coûts de nettoyage attribuable à TEC. Les estimations établies pour l'exécution des travaux sont fondées sur l'expérience de TEC dans des travaux similaires, rajustées en fonction des conditions propres au site et des ententes conclues avec les organismes gouvernementaux respectifs. Les estimations sont en dollars courants, elles ne sont pas actualisées et elles ne tiennent pas compte des recouvrements d'assurance.

Dans les cas où d'autres PPR sont mises en cause, la plupart d'entre elles sont jugées actuellement solvables et le demeureront fort probablement pendant toute la durée des travaux de remise en état. Toutefois, dans les cas où elles ne le sont pas, TEC pourrait devoir prendre à sa charge davantage que sa quote-part réelle des coûts de remise en état qui lui a été attribuée. Parmi les autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les estimations figurent d'autres vérifications et enquêtes pouvant élargir l'étendue des activités de nettoyage, d'autres responsabilités pouvant découler des activités de nettoyage elles-mêmes ou la modification de lois ou de règlements pouvant nécessiter d'autres travaux de remise en état. Selon la réglementation en vigueur, ces coûts sont récupérables par l'entremise des tarifs imposés aux abonnés qui ont été établis dans le cadre de décisions ultérieures concernant les tarifs de base.

Autres poursuites judiciaires

Emera et ses filiales peuvent être parties, de temps à autre, à des poursuites judiciaires, des réclamations et des litiges qui surviennent dans le cours normal des activités et qui, de l'avis de la société, ne devraient raisonnablement pas avoir une incidence négative importante sur sa situation financière.

C. Principaux risques financiers et incertitudes

Emera est d'avis que les principaux risques financiers suivants pourraient avoir une incidence importante sur le cours normal des activités de la société. Il est question des risques associés aux instruments dérivés et de l'évaluation à la juste valeur dans les notes 12 et 13.

L'application de saines pratiques de gestion des risques est une activité essentielle pour exploiter la société de façon efficace et pour réaliser sa stratégie avec succès. Emera a un processus de gestion des risques en place à l'échelle de la société qui est suivi de près par le conseil d'administration afin d'assurer l'application d'une méthode uniforme et cohérente en matière de gestion des risques. Le conseil d'administration a mis sur pied un comité des risques et du développement durable en septembre 2021. Ce comité a pour mandat d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en matière de risque et de développement durable et est notamment chargé de la surveillance du cadre de gestion des risques d'entreprise de la société, y compris l'identification, l'évaluation, la surveillance et la gestion des risques d'entreprise.

Risque de change

La société est exposée aux variations des taux de change. Emera exerce ses activités à l'échelle internationale, et réalise une part croissante de son bénéfice net à l'extérieur du Canada. C'est pourquoi la société est exposée à des variations des taux de change entre le dollar canadien et, notamment, le dollar américain, qui pourraient avoir une incidence favorable ou défavorable sur ses résultats.

Conformément à ses politiques en matière de gestion des risques, Emera gère le risque de change en utilisant la dette libellée en dollars américains pour financer ses activités aux États-Unis et peut recourir à des dérivés de change afin de couvrir certaines transactions spécifiques et l'exposition de ses bénéfices. La société peut conclure des contrats de change à terme et des swaps sur devises pour limiter son exposition à certaines opérations en devises comme les achats de combustible, les flux de produits d'exploitation et les investissements, ainsi qu'à son bénéfice net généré à l'extérieur du Canada. Le cadre réglementaire pour les filiales à tarifs réglementés de la société permet de recouvrer les coûts prudemment engagés, y compris le change.

La société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation de devises, ou pour couvrir la valeur de ses placements dans des filiales étrangères. Les gains et pertes de change sur les placements nets dans des filiales étrangères n'ont aucune incidence sur le bénéfice net puisqu'ils sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Risque lié à la liquidité et aux marchés financiers

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'Emera ne dispose pas des fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations financières. Emera gère ce risque en établissant régulièrement des prévisions de ses besoins de trésorerie afin de déterminer si elle dispose de liquidités suffisantes. Les besoins de liquidités et de capitaux d'Emera pourraient être financés au moyen de flux de trésorerie générés en interne, de ventes d'actifs, de facilités de crédit à court terme et de capitaux obtenus sur les marchés financiers. La société estime que ses sources de financement seront plus que suffisantes pour combler ses besoins en capitaux.

L'accès aux capitaux et les coûts d'emprunt d'Emera sont assujettis à plusieurs facteurs de risque, notamment la conjoncture des marchés financiers, les perturbations des marchés et les notes de crédit accordées par les agences de notation. Les perturbations des marchés financiers pourraient empêcher Emera d'émettre de nouveaux titres, ou la contraindre à en émettre selon des modalités peu avantageuses. Le plan de croissance d'Emera nécessite des investissements importants dans les immobilisations corporelles et le risque de variation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur le coût du financement. Il est possible que l'accès aux capitaux et les coûts d'emprunt futurs de la société subissent l'incidence de diverses perturbations des marchés. L'incapacité à mobiliser des capitaux à un coût raisonnable pourrait avoir une incidence importante sur la capacité d'Emera de financer son plan de croissance.

Emera est exposée à un risque financier lié aux variations de ses notes de crédit. Les agences de notation évaluent divers facteurs pour déterminer les notes de crédit, y compris le cadre opérationnel et réglementaire de la société, sa capacité de recouvrer des coûts et de dégager un rendement, sa diversification, son effet de levier, ses liquidités et son exposition accrue aux effets des changements climatiques, y compris la hausse de la fréquence et de la gravité des ouragans et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. Une diminution de note de crédit pourrait se traduire par une hausse des taux d'intérêt sur les emprunts futurs, par une augmentation des coûts d'emprunt au titre de certaines facilités de crédit existantes ou par un accès restreint au marché des papiers commerciaux, ou encore limiter la disponibilité des sources de crédit adéquates afin de financer les activités de ses filiales. Pour certains instruments dérivés, si les notes de crédit de la société étaient abaissées sous le niveau de première qualité, il se pourrait que la société doive donner en garantie la valeur intégrale de ces positions de passif net. Emera gère ces risques en effectuant activement un suivi et en assurant la gestion des mesures financières clés dans l'objectif de maintenir des notes de crédit de première qualité.

La société est exposée au cours de ses actions ordinaires en raison de l'émission de diverses formes de rémunération à base d'actions qui touchent le bénéfice du fait de la réévaluation des actions en circulation chaque période. La société utilise des dérivés sur actions afin de réduire la volatilité du bénéfice découlant de la rémunération à base d'actions.

Risque de taux d'intérêt

Emera a recours à un financement par emprunts à taux fixe et à taux variable pour ses activités d'exploitation et ses investissements qui donne lieu à un risque de taux d'intérêt. Elle s'efforce de gérer le risque de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille comportant des emprunts à taux fixe et à taux variable dont les échéances sont décalées. La société émettra, de temps à autre, des titres de créance à long terme ou conclura des contrats de couverture de taux d'intérêt pour limiter son risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt variables sur sa dette.

Pour les filiales réglementées d'Emera, le coût de la dette est un élément des tarifs et les coûts de la dette prudemment engagés sont recouverts auprès des clients. Les taux du rendement des capitaux propres réglementés suivent généralement l'évolution des taux d'intérêt, de sorte qu'ils baissent habituellement lorsque les taux d'intérêt baissent et augmentent lorsque les taux d'intérêt grimpent, bien que ces variations ne soient pas directement identiques et qu'elles surviennent avec un certain décalage en raison du processus réglementaire. Une hausse des taux d'intérêt pourrait également nuire à la viabilité économique des projets d'aménagement et d'acquisition.

Risque lié aux prix des produits de base

L'approvisionnement de la société en combustible utilitaire est exposé au risque lié aux prix des produits de base. En outre, Emera Energy est exposée au risque lié aux prix des produits de base dans son portefeuille de contrats et d'ententes sur produits de base.

Pour gérer ce risque, la société a établi des processus et des pratiques pour repérer, surveiller, communiquer et atténuer les risques qu'elle court. La société s'appuie sur l'ensemble de ses ententes commerciales, y compris une combinaison de contrats d'approvisionnement et d'achat, d'ententes de gestion d'actifs, d'ententes de transport par gazoduc et d'instruments financiers de couverture, afin de gérer et d'atténuer ce risque. En outre, la société s'appuie sur ses politiques en matière de crédit, ses évaluations de la solvabilité des contreparties, la communication des positions sur le marché et des positions de crédit et ses autres pratiques de gestion et de communication des risques pour gérer et atténuer ce risque.

Services publics à tarifs réglementés

Une part importante du combustible utilitaire de la société provient de fournisseurs internationaux et peut donc subir l'incidence de la situation qui prévaut à l'échelle mondiale, notamment pour ce qui est de la fiabilité des livraisons et des prix, peu importe les modalités fixées par ces contrats. La société s'efforce de gérer ce risque en recourant à des instruments financiers de couverture et en concluant des contrats prévoyant la livraison, ainsi qu'au moyen de protections contractuelles avec des contreparties, lorsque cela est possible.

La majorité des entreprises de services publics d'électricité et de gaz à tarifs réglementés d'Emera ont respectivement adopté et mis en œuvre des mécanismes de rajustement attribuable au prix du combustible et des mécanismes d'ajustement des prix du gaz, ce qui a permis de mieux gérer le risque lié aux prix des produits de base, le cadre réglementaire pour les filiales à tarifs réglementés de la société permettant le recouvrement des coûts du combustible et du gaz prudemment engagés.

Activités de commercialisation et de négociation d'Emera Energy

Emera Energy a pris d'autres mesures pour gérer le risque lié aux produits de base. La majeure partie du portefeuille de contrats de commercialisation et de négociation d'électricité et de gaz naturel d'Emera Energy, et plus particulièrement ses ententes liées à la gestion d'actifs de gaz naturel, se compose de contrats successifs, ce qui lui évite d'avoir toute position acheteur ou vendeur importante sur des produits de base. Toutefois, ce portefeuille est exposé au risque lié aux prix des produits de base, particulièrement en ce qui concerne les différentiels de points de base entre les marchés pertinents, en cas de problème d'exploitation ou de défaut d'une contrepartie.

Emera Energy utilise un certain nombre de contrôles et de méthodes afin d'évaluer son exposition au risque lié aux prix des produits de base, dont la méthode de la valeur à risque («VAR»), qui lui permet d'estimer la perte qu'elle pourrait subir par suite de l'exposition à certains risques. La VAR correspond à la variation estimée de la juste valeur qui pourrait survenir advenant un changement dans le portefeuille d'Emera Energy ou un changement de facteurs du marché, selon un certain intervalle de confiance, si un instrument financier ou un portefeuille était détenu pendant une période donnée. Le calcul de la VAR sert à quantifier l'exposition de la société au risque de marché lié aux produits de base, tout particulièrement en ce qui a trait à ses positions sur des contrats relatifs au gaz naturel et à l'électricité.

Risque lié à l'impôt

Des modifications à la législation fiscale au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes ont une incidence sur le calcul de la provision pour impôts sur les bénéfices de la société. Ces modifications pourraient influencer sur les résultats futurs, les flux de trésorerie et la situation financière de la société. La valeur des actifs et des passifs d'impôts reportés existants d'Emera est déterminée par les lois fiscales en vigueur et pourrait être touchée de façon défavorable par la modification de ces lois. Emera surveille la valeur des lois fiscales en vigueur afin d'assurer que les changements touchant la société sont bien reflétés dans les déclarations d'impôts et les résultats financiers de la société.

D. Garanties et lettres de crédit

Les garanties et les lettres de crédit d'Emera sont conformes à celles présentées dans les états financiers consolidés audités annuels de 2021 de la société, à l'exception des mises à jour importantes indiquées ci-après.

La société a émis des lettres de crédit et des cautionnements d'un montant de 119 millions de dollars américains (148 millions de dollars américains au 31 décembre 2021) à l'intention de tiers qui ont consenti du crédit à Emera et à ses filiales. Ces lettres de crédit et cautionnements ont une durée de un an et sont renouvelés annuellement, au besoin.

Emera Inc. a accordé une garantie de 66 millions de dollars américains à l'égard des billets en cours d'ECI. Cette garantie prendra fin automatiquement à la date à laquelle les obligations auront été remboursées en totalité.

TECO Energy a émis une garantie relativement au respect des obligations de SeaCoast en vertu d'une convention de services ferme, qui vient à échéance le 31 décembre 2055, sous réserve de deux options de prolongation pouvant être exercées au gré de la contrepartie, la date d'échéance finale étant le 31 décembre 2071. La garantie couvre un montant maximal potentiel de 13 millions de dollars américains dans l'éventualité où SeaCoast manquerait à ses obligations de paiement ou de prestation en vertu de la convention de services ferme. Si les notes de crédit non garanties de premier rang à long terme de TECO Energy sont abaissées en deçà d'une note de première qualité par Moody's ou S&P, TECO Energy devra fournir une garantie de substitution provenant d'une société affiliée assortie d'une note de crédit de première qualité ou une lettre de crédit ou un dépôt au comptant de 13 millions de dollars américains.

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS CONDENSÉS

Pour les en millions de dollars canadiens	Trois mois clos les 31 mars	
	2022	2021
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Stocks	86 \$	32 \$
Débiteurs et autres actifs à court terme	(47)	(49)
Créditeurs	(4)	(98)
Autres passifs à court terme	84	74
Total des éléments hors caisse du fonds de roulement	119 \$	(41) \$
Information supplémentaire sur les activités sans effet sur la trésorerie :		
Dividendes sur actions ordinaires réinvestis	59 \$	53 \$
Augmentation des montants à payer au titre des dépenses en immobilisations	30 \$	26 \$

22. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Emera détient des droits variables dans NSPML, une EDDV pour laquelle il a été déterminé qu'Emera n'est pas le principal bénéficiaire étant donné qu'elle ne détient pas de participation financière conférant le contrôle dans NSPML. Lorsque les étapes essentielles ont été franchies, Nalcor Energy est devenue le principal bénéficiaire réputé de l'actif aux fins de la présentation de l'information financière, car elle détenait un contrôle sur la majorité des activités directes qui devraient avoir l'incidence la plus importante sur le rendement économique de NSPML. Ainsi, Emera comptabilise NSPML comme un placement dans une société satellite.

BLPC a établi un fonds d'autoassurance («FAS») essentiellement afin de constituer un fonds pour couvrir les risques liés aux dommages et aux pertes subséquentes touchant certains réseaux de production, de transport et de distribution. ECI détient des droits variables dans le FAS, pour lequel il a été déterminé qu'ECI était le principal bénéficiaire; par conséquent, le FAS doit être consolidé par ECI. Pour établir si ECI contrôle le FAS, la direction a considéré qu'en substance, les activités du FAS sont menées pour le compte de BLPC, filiale d'ECI, et que seule BLPC tire des avantages des activités du FAS. De plus, étant donné qu'ECI a droit à tous les avantages du FAS par l'entremise de BLPC, elle est également exposée aux risques liés aux activités du FAS. Tout retrait des actifs du FAS effectué par la société serait assujéti à la réglementation existante. La consolidation de l'EDDV d'Emera dans le FAS a une incidence sur les autres actifs à long terme, les liquidités soumises à restrictions et les passifs réglementaires des bilans consolidés condensés. Les montants compris dans les liquidités soumises à restrictions comprennent les liquidités des fonds réservés pour le FAS de BLPC.

La société a identifié certains CAÉ à long terme qui correspondent à la définition des droits variables étant donné qu'elle doit acheter la totalité ou la majorité de la production d'électricité à un prix fixe. Cependant, il a été déterminé que la société n'était pas le principal bénéficiaire, parce qu'elle n'avait pas le pouvoir de diriger les activités de l'entité, y compris la capacité d'exploiter les installations de production et de prendre des décisions en matière de gestion.

Le tableau suivant fournit des informations sur la portion des EDDV importantes non consolidées d'Emera :

Aux	31 mars 2022		31 décembre 2021	
	Total	Exposition	Total	Exposition
en millions de dollars canadiens	de l'actif	maximale aux pertes	de l'actif	maximale aux pertes
EDDV non consolidées dans lesquelles Emera détient des droits variables				
NSPML (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence)	527 \$	5 \$	533 \$	11 \$

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Les présents états financiers comprennent le reclassement de montants des périodes précédentes afin de les rendre conformes à la présentation de ceux de la période en cours sans effet sur le bénéfice net.

24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les présents états financiers et les notes y afférentes reflètent l'évaluation par la société des événements postérieurs à la date de clôture jusqu'au 12 mai 2022, date de publication des états financiers.